COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES
Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 16 Octobre 2019
P.V. N° 10

Président : M. Guy BOUCHON
Délégué du C.D. : M. William PONT
Secrétaire : M. Emile TASSISTRO
Présents : MM. Emile ASENSI – Bernard BIAVA - Jean Pierre FRANCESCHINI - Gérard LUBRANO - Gérard MAURIZIO – André MICHEL

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modification d'horaire
- Traitement des feuilles de match

CHANGEMENTS D'HORAIRES

D1 :

T. HOPITAL : demande l'inversion des matchs. de D1 contre S C Draguignan du 15/12/2019 et du 19/04/2020. Vu accord écrit des deux clubs, la commission donne son accord pour l'inversion de ces deux matchs.

D3 poule B :

AMICALE CARÇOISE : demande l'inversion des matchs. de D3 poule B contre Barjols du 20/10/2019 et du 23/02/2020. Vu accord écrit des deux clubs, la commission donne son accord pour l'inversion de ces deux matchs.

Matchs à jouer

A jouer le 27 Octobre 2019

D3 poule A

ST MANDRIER 2 / T. HOPITAL 2 du 03/11/2019 (50228.1)

A jouer le 17 Novembre 2019

D4 poule A

YOUNG CARITAS 83 1 / BANDOL U S 1 du 3/11/2019 (50491.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

D4 Poule A :

OLLIOULES / BANDOL du 13.10.19

Poule B :

VAL DES ROUGIERES / TOURVES du 13.10.19

Prochaine Réunion
Mercredi 23 Octobre 2019

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO